Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_001-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-001

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 16 juin 2026,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 16 juin 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_002-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-002

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 0 ; CONTRE : 14 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour travaux de voirie,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des programmes de travaux de modernisation de voirie sont portés annuellement par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et les communes adhérentes, respectivement pour la voirie communautaire et la voirie communale. Le conseil communautaire en séance du 9 juillet 2026 a validé la constitution d'un groupement de commandes. Ce groupement permettra d'optimiser les programmes 2027 à 2029 et réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.
Pour ce faire, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé de conclure une convention du groupement de commande entre l'EPCI et les communes adhérentes. Cette convention constitutive du groupement sera conclue afin de définir les modalités de fonctionnement ente les collectivités. La coordination du groupement sera assurée par l'EPCI qui organisera, la passation du marché jusqu'à la notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- de NE PAS ADHÉRER au groupement de commandes voirie,
- de NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes concernant les travaux de la voirie communale de la Communauté de Communes,
- de NE PAS AUTORISER la Communauté de Communes à coordonner le groupement de commandes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le ~~Maire~~,
Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_003-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-003

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Opération 41566EP - Approbation du projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Energie du Lot - Dissimulation secteur Loubéjac HTA/BT sur P/LOUBEJAC,

Suite aux différentes études menées sur ce projet, il est proposé de valider par délibération et par la signature de monsieur le Maire, la convention d'effacement du réseau aérien de télécommunications. Cette convention est souscrite entre la commune, Territoire d'Energie du Lot et Orange.
Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** l'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Energie Lot,
- de **SOUHAITER** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- de s'**ENGAGER** à participer à cette opération, conformément au devis présenté par TE46, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_004-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-004

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Proposition d'achat de parcelles AC56 lieu-dit « Al Goux » d'une contenance de 1ha 05a 30ca,

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du code forestier, la commune dispose d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie inférieure à quatre hectares. En conséquence Maître Stéphanie ARDILLON nous informe de la vente de cette parcelle au prix de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de ne pas **ACQUERIR** la parcelle AC56 appartenant à Monsieur TEXIER Mathias.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY ★46230 (LOT)★

Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_005-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-005

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Mel'ting potes – Mme SARLI Mélanie : fin de contrat de bail commercial et de la location de la licence IV au 1er octobre 2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu en mairie le 10 septembre dernier, Madame SARLI Mélanie gérante du Mel'ting potes nous a fait part de son souhait de mettre fin au contrat de bail commercial à effet du 1er octobre 2026.

Le contrat de location avait été signé en date du 15 octobre 2024.

L'état des lieux se fera première quinzaine du mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- de METTRE FIN au contrat de bail commercial signé le 15 octobre 2024 au 1er octobre 2026.

- de METTRE FIN à la location de la licence IV au 1er octobre 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_006-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-006

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 2)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Révision annuelle du loyer du logement du presbytère situé au 120, rue du château à compter du 1er novembre 2026,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune est propriétaire de l'appartement situé 120, rue du château que Monsieur LACOMBE Christian et Madame LACOMBE Paticia louent depuis le 15 octobre 2025.

Vu la délibération n°2025-10-002 portant établissement d'un contrat de bail à compter du 15 octobre 2025 avec une révision annuelle du loyer au 1er novembre 2026,

Vu le bail signé le 10 octobre 2025 entre les parties indiquant qu'il serait procédé chaque année à la révision du loyer communal en fonction de la variation de l'I.N.S.E.E. (+1,15 % au deuxième trimestre 2026 avec une valeur IRL de 148.37). Ce qui porterait le loyer à un montant mensuel de 859,79 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Florence BOISSEL, Rebecca COHEN)

- de **PROCÉDER** à la révision annuelle du loyer communal,
- de **FIXER** l'augmentation du loyer à + 1,06 %, soit un loyer mensuel à 509,00 euros,
- d'**APPLIQUER** le nouveau tarif à compter du 1er novembre 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_007-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-007

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Révision des charges locatives pour la période de novembre 2025 à octobre 2026 concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de M. LACOMBE Christian et Madame LACOMBE Patricia, locataires du logement situé à 120 rue du château,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune est propriétaire de l'appartement situé 120, rue du château que Monsieur LACOMBE Christian et Madame LACOMBE Paticia louent depuis le 15 octobre 2025.

Vu la délibération n°2025-10-002 portant établissement d'un contrat de bail à compter du 15 octobre 2025 avec une révision des charges mensuelles correspondant aux charges d'ordures ménagères avec une régularisation au 1er novembre 2026.

Vu le bail signé le 10 octobre 2025 entre les parties indiquant qu'il serait procédé chaque année à la révision des charges mensuelles. Il a été prélevé du 1er novembre 2025 au 30 septembre 2026 la somme de 275 € (soit 25 € mensuel),
Suite à l'avis de taxe foncière 2026, il est mentionné que les charges correspondantes aux ordures ménagères correspondent pour l'année à 194 €.
Monsieur et Madame LACOMBE ont un trop versé d'un montant de 81 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- de **PROCÉDER** au remboursement du trop versé d'un montant de 81 € en une fois par mandat administratif,
- de **NE PAS PRELEVER** Les 25 € de charges mensuelles sur le loyer d'octobre 2026,
- de **FIXER** le nouveau montant de charges mensuelles sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027 à 16 € / mois,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,
Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc ROBERT

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le :
18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_008-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-008

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Acceptation d'un don de l'association des parents d'élève APE du Léoure,

Par courrier reçu en mairie le 4 septembre dernier, l'association parents d'élèves APE du Léoure nous a fait part de leur souhait de faire un don à la commune dans le but de participer au financement de la classe mobile pour les élèves de Belfort du Quercy.
Le montant de ce don s'élève à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'**ACCEPTER** le don de l'association parent d'élèves APE du Léoure d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) au profit de la commune de Belfort du Quercy pour la participation à l'achat de la classe mobile.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 18 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 046-214600231-20260914-2026_09_009-DE

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-009

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 1)		

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/09/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Était excusée : PERIÉ Cécile,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
Il est précisé que notre commune contient beaucoup de logements vacants et qu'il y a une forte demande de locations.
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

- d'**INSTITUER** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- de **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.